



L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni à 09h00 à la Salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CHONE Jean-Philippe ; ETIENNE Christine (suppléante de Mme GROSERRIN Anne) ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ATHANAZE Pierre donne pouvoir à Mme GIROMAGNY Véronique

Excusé(e)s : CARRAS Lilian ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile.

Absents non excusés :

<b>Délibération N°2025-010</b>	<b>Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024</b>
------------------------------------	---

**Vu** les instructions budgétaires et comptables M4 et M57,

**Vu** les délibérations du SMAAVO n°2025-009 approuvant les comptes financiers uniques 2024, du budget principal complémentaire gémapa, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe Assainissement,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Syndical du 07 mars 2025,

Les instructions budgétaires et comptables M4 ou M57 prévoient qu'après l'approbation du compte financier unique, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté :

- en priorité, en réserve (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent. Elle correspond à la somme du déficit d'investissement constaté et du solde des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve (investissement).

**Le président propose** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

**Budget Principal Compétences Complémentaires à la GEMAPI :**

Résultat cumulé 2024 section d'exploitation (A)	+ 274 753.56 €
Résultat cumulé 2024 section d'investissement (B)	+ 254 871.78 €
Restes à réaliser 2024 dépenses (C)	- 35 364.60 €
Restes à réaliser 2024 recettes (D)	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	0.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 274 753.56 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 254 871.78 €

**Budget Annexe GEMAPI :**

Résultat cumulé 2024 section d'exploitation (A)	+ 393 948.82 €
Résultat cumulé 2024 section d'investissement (B)	+ 45 693.16 €
Restes à réaliser 2024 dépenses (C)	- 251 226.78 €
Restes à réaliser 2024 recettes (D)	+ 60 401.56 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	+ 145 132.06 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 248 816.76 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 45 693.16 €

**Budget Assainissement :**

Résultat cumulé 2024 section d'exploitation (A)	+ 580 213.12 €
Résultat cumulé 2024 section d'investissement (B)	+ 319 550.05 €
Restes à réaliser 2024 dépenses (C)	- 64 203.78 €
Restes à réaliser 2024 recettes (D)	+ 55 000.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 580 213.12 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 319 550.05 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-256900804-20250321-D\_2025\_010\_3-DE

**Budget Annexe SPANC :**

Résultat cumulé 2024 section d'exploitation (A)	+ 27 404.51 €
Résultat cumulé 2024 section d'investissement (B)	+ 406.00 €
Restes à réaliser 2024 dépenses (C)	0,00 €
Restes à réaliser 2024 recettes (D)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 27 404.51 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 406.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	<b>Voix pour</b>	16
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	15	<b>Voix contre</b>	
Pouvoirs	1	<b>Abstention</b>	
Absents excusés	6		
Absents non excusés			

- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2024 du budget principal complémentaire :  
**+ 274 753.56 €** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté »
- **AFFECTE** le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 du budget annexe GEMAPI comme suit :
  - **+ 248 816.76 €** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
  - **+ 145 132.06 €** au compte 1068
- **AFFECTE** le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 du budget Assainissement :  
**+ 580 213.12 €** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2024 du budget annexe SPANC :  
**+ 27 404.51 €** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président


